

*Suis-je
bien assurée ?*

*Comparons
dès maintenant
avec quelques
exemples !*





Hospitalisation

Dépassements d'honoraires

- pris en charge :
- de 135% de la BR*
 - à 535% de la BR

Remboursement de la **chambre particulière** :

- 70€ par jour dès l'option 1

Prise en charge renforcée pour les **frais d'accompagnant** (lit et repas pour l'accompagnant d'un enfant de moins de 10 ans et lit quel que soit l'âge de la personne hospitalisée)



Soins courants

Prise en charge des dépassements d'honoraires médicaux :

- 120% de la BR* pour la Base,
- 140% de la BR (option 1)
- 190% de la BR (option 2)
- 250% de la BR (option 3)

Prise en charge des **analyses de biologie** non remboursées par la Sécurité Sociale à hauteur de 115€ par an

Remboursement à 100% de tous les **médicaments**

Forfait annuel de 35€ pour la **contraception** et forfait annuel de 110€ pour les **vaccins non remboursés**

Forfait annuel de 250€ pour les **prothèses mammaires et capillaires** dès la garantie Base dans le cadre de cancers

Prise en charge de **l'ostéodensitométrie** non remboursée par la Sécurité Sociale, à hauteur de 115€ par an dès la garantie Base

Forfait annuel global de 80€ à 140€ pour les médecines douces : **ostéopathie, chiropractie, étioopathie**

Remboursement forfaitaire de 35€ pour des consultations de **psychologue** (5 séances par an)

Prévention

*BR : Base de Remboursement, tarif servant de référence à l'Assurance Maladie.

**BRR : Base de Remboursement Reconstituée



Optique

Lisibilité des garanties avec un forfait unique par verre de 80€ pour la Base jusqu'à 127€ (option 3)

2 forfaits distincts pour les **lentilles** remboursées et non remboursées, de 120€ pour la Base à 220€ par an (option 3)

Remboursement forfaitaire par œil dans le cadre de la **chirurgie réfractive** :

- 205€ pour la Base
- 270€ (option 1)
- 340€ (option 2)
- 510€ (option 3)



Dentaire

Prothèses dentaires

remboursées :

- 270% de la BR* pour la Base,
- 370% de la BR (option 1)
- 470% de la BR (option 2)
- 570% de la BR (option 3)

Implantologie :

forfait annuel de 400€ dès la garantie Base et jusqu'à 500€ (option 3)

Parodontologie :

forfait annuel de 400€ dès la garantie Base

Prise en charge des **prothèses non remboursées** par la Sécurité Sociale jusqu'à 300% de la BRR** (option 3)



et bien-être

Remboursement forfaitaire de 35€ pour des consultations de **diététicien** (5 séances par an)

Remboursement forfaitaire de 35€ pour des consultations **psychomotricien & ergothérapeute** (10 séances par an)

Allocation naissance :

- 230€ pour la Base
- 335€ (option 1)
- 430€ (option 2)
- 530€ (option 3)

Des cotisations attractives pour vos salariés

➔ Régime «Base conventionnelle» :

Coût pour le salarié (enfants à charge inclus ou non),
participation patronale déduite :

17,48€/mois

➔ Régime Optionnel* (tarifs mensuels) :

Option 1 : 8,91€ par adulte et 5,48€ par enfant**

Option 2 : 15,43€ par adulte et 9,60€ par enfant**

Option 3 : 26,40€ par adulte et 16,80€ par enfant**

* Vous pouvez choisir de souscrire le régime optionnel à titre obligatoire pour vos salariés.
Votre participation doit être au minimum de 50% du montant de la cotisation correspondante.

** Gratuité à partir du 3^{ème} enfant

Les mutuelles partenaires



Vos organisations syndicales



Vos organisations patronales

